

Du Manoir de Saint-Yon au Collège Alexis Carrel.

Numéro d'inventaire : 1978.05653

Auteur(s) : L.V.

H.P.

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Collège Alexis Carrel (Rouen)

Imprimeur : Meyer (A.)

Date de création : 1978

Description : Impression sépia.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Par deux élèves du collège.

Mots-clés : Monographies / Enseignement post-élémentaire et secondaire général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Rouen

Nom du département : Seine-Maritime

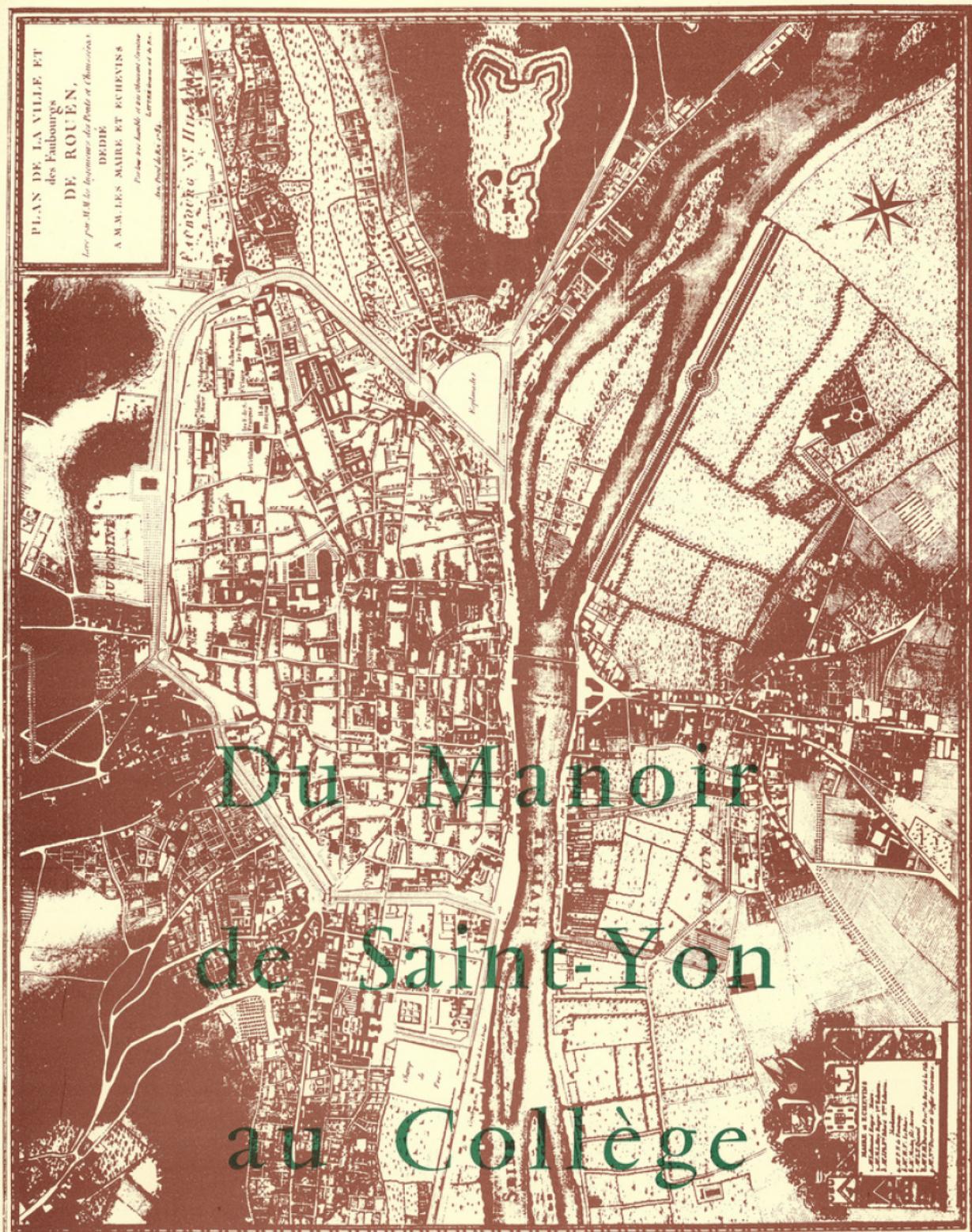
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 25

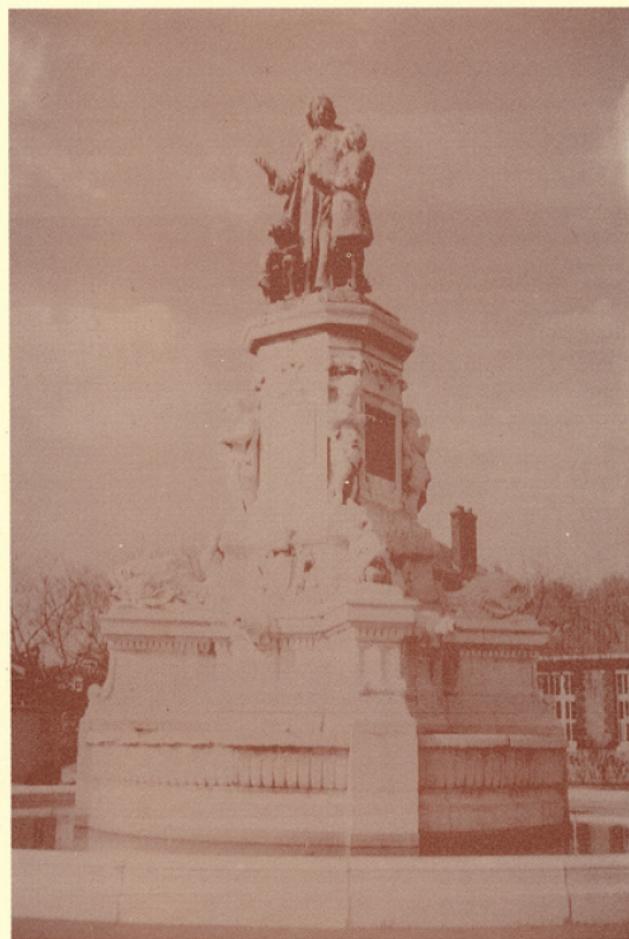
ill.

Sommaire : 1 p.

Lieux : Seine-Maritime, Rouen



Alexis Carrel



Place St. Clément : Statue Jean Baptiste de la Salle

En couverture, Plan de Rouen et de St. Sever dit plan des Echevins (1784)

Règlement

C. 13

S'vrau l'ordinaire qui est Servi à
Messieurs les Pensionnaires de
S. Yon au Réfectoire

- Le Dimanche*
au dîner
Soupe
Le Lundi,
au dîner
Soupe
Le Mardi,
au dîner
- Du rosié de foie de veau, avec un
morceau de Boeuf d'environ $\frac{1}{2}$ Livre, et du
Dessert.
- Un rosié de veau, ou Mouton, ou Volaille
Suivant la Saison, d'environ $\frac{1}{2}$ Livre, et dessert
- Une entree de foie de veau pique, et forest
comme le Dimanche.
- Un rosié de veau viron $\frac{1}{2}$ Livre, ou un
ragoît, une portion raisonnabla, et dessert
- Un morau de veau Boeuff, ou de mouton,
Sur lequel pour entree, le Boeuf et le dessert
à l'ordinaire

Le Mardi
au Supper

Du veau aux poix, ou Mouton en aricot
Suivant la Saison

Le Mercredi
au dîner
Soupe

Du entree De fraise et pied de veau
le Boeuf et dessert à l'ordinaire

Du Boeuf à la russe, et dessert

Le Jeudi
au dîner
Soupe

Du entree de poulet, ou petit Sale'
le Boeuf et dessert

Du rosié et dessert

Le Vendredi
au dîner
Soupe

De la Morue, ou autre poisson Sale, et dessert

Des ruffs, ou du Boisson, et dessert

Le Samedi
au dîner
Soupe

Une portion de legumes et une d'oeuf
Du poisson, ou ruff et dessert

Il y a du dessert tous les jours excepté trois
pour la Semaine qui est donne une Salade en
place

Menu : règlement correspondant à l'ordinaire qui est servi à messieurs les pensionnaires de St. Yon au réfectoire (18ème siècle) Arch. de St. Mar. C 13